

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 16/12/2022 Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 16/12/2022

ID: 037-213701592-20221213-20221103-DE

Séance du 13 décembre 2022

N° 2022.11.03

Objet : FONCTION PUBLIQUE – Modification du tableau des effectifs – Avancement de grade suite à examen professionnel

Date de Convocation Le treize décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, les membres du Conseil

Municipal, légalement convoqués le sept décembre deux mille vingt-deux, se sont réunis

Le 07 décembre 2022 en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD,

Maire.

Nombre de conseillers Etaient présents :

M. Laurent RICHARD, Maire,

En exercice: 24 Mme Guylène BIGOT, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Katia PREVOST, M. Alain JAOUEN,

Mme Bénédicte BEYENS, Maires-adjoints,

Présents: 17 M. Eric HENNEGUELLE, M. Philippe BEAUVAIS, M. Alain SALMON, M. Frédéric GRILLET

Mme Béatrice ODINK, Mme Martine DELIGEON, Mme Sophie RANDUINEAU,

Représentés : 06 M. Dominique GALLOT, Mme Katia CHAUVET, Mme Christelle ROMEO,

Mme Silvia GOHIER-VALERIOT, Conseillers Municipaux.

Votants: 23

Pouvoirs:

Mme Sandrine PERROUD à M. Laurent RICHARD, M. Daniel BATARD à M. Philippe BEAUVAIS, M. Alain BARON à M. Pierre LATOURRETTE, Mme Dominique BOSA à Mme Béatrice ODINK, Mme Cécile CHEMINEAU à Mme Katia PREVOST, Mme Karine WITTMANN-TENEZE à M. Frédéric GRILLET.

Absent excusé: M. Hervé CALAS

Secrétaire de séance : Mme Katia PREVOST

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un agent de la collectivité, affecté sur l'emploi permanent d'agent de surveillance de la voie publique, a réussi à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2ème classe et donne satisfaction.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°2010.03.04 du 25 mars 2010 créant un emploi permanent d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) à temps complet ;

Vu la délibération n°2021.12.07 du 15 décembre 2021 modifiant le cadre d'emplois ouvert sur l'emploi permanent d'Agent de Surveillance de la Voie Publique ;

Vu l'arrêté n°21.171P du 20 mai 2021 relatives aux Lignes Directrices de Gestion de la Mairie de Monts ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Recu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 16/12/2022

ID: 037-213701592-20221213-20221103-DE

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps noncomplet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant qu'un agent remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe suite à sa réussite à l'examen professionnel correspondant;

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **De créer** le poste d'agent de surveillance de la voie publique sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet, à compter du 1er janvier 2023 ;
- **De supprimer** le poste correspondant à l'ancien grade de l'agent à compter du 1^{er} janvier 2023, à savoir le poste d'agent de surveillance de la voie publique sur le grade d'adjoint technique à temps complet ;
- De dire que le tableau des effectifs est modifié en conséquence ;
- De préciser que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- De dire qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance, Katia PREVOST Le Maire, Laurent RICHARD

